



CLUB NAUTIQUE
Royannais

Procès Verbal Assemblée Générale ordinaire Du Club Nautique Royannais

En date du 6 décembre 2025

Association : Club Nautique Royannais
Adresse : 5 rue de la Tartane 17200 Royan

Une réunion en assemblée générale ordinaire s'est tenue le samedi 6 décembre 2025 à 10h au 5 rue de la Tartane à ROYAN suite à une convocation préalable envoyée sur le WhatsApp officiel et ensuite par courrier électronique par la secrétaire Me Laurence Ozanne.

42 des membres présents ou représentés ont assisté à la réunion sur les 87 membres qui composent l'association. Leur présence a été notifiée conformément aux conditions de quorum exigées par les statuts. La délibération est donc valable. En annexe au présent procès-verbal, la feuille de présence est dûment remplie par les participants à la réunion.

Monsieur Olivier Seze conduit la réunion en sa qualité de président de l'association. Il rappelle que l'assemblée générale a été organisée en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Rapport moral et rapport d'activité
- Rapport financier
- Projets pour l'année 2025
- Budget prévisionnel 2025
- Validation du tarif de l'adhésion 2025 : 40 € adultes et ½ tarif moins de 26 ans
- Questions diverses

Faisant état des motifs source de cette proposition, le président présente au bureau les documents y afférents.

Au terme de la réunion, les résolutions suivantes sont proposées au vote. L'ordre du jour a été validé entièrement à main levée et à l'unanimité.

Après délibération, le bureau décide cette décision qui a été votée à l'unanimité
La réunion s'est clôturée à 11h15.

Fait le 11 décembre 2025 à Royan

LE PRÉSIDENT Olivier Seze

LA SECRÉTAIRE Laurence Ozanne